



Fiche de présentation du projet dans le cadre de l'appel à projet de la Stratégie nationale pour la biodiversité

Établissement public : Parc national de La Réunion

Domaines du Contrat d'objectif concernés : Connaissance et suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager – Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager

Date de la présente demande : 31 octobre 2011

Incendies du Massif des Hauts-sous-le-Vent *Diagnostic post-incendie préalable aux actions de restauration de la biodiversité et des paysages*

1. Contexte

Depuis le 25 octobre 2011, un incendie dévaste le massif des Hauts-sous-le-Vent, situé sur la planèze ouest de l'île de La Réunion, classé en grande partie dans le cœur du Parc national de La Réunion et appartenant au site des « Pitons, cirques et remparts » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2010. A ce jour, les surfaces touchées par l'incendie avoisinent 2.800 ha, entre 1400 et 2800 m d'altitude. Cette superficie s'ajoute aux 780 ha qui avaient été ravagés par un autre incendie en octobre 2010.

En 2011 comme en 2010, l'habitat le plus touché est la végétation éricoïde d'altitude dans l'étage altimontain. Cet habitat est constitué à 90% d'espèces strictement endémiques de l'île de La Réunion. A plus basse altitude, les forêts mélangées à Tamarins des Hauts sont également touchées. Les estimations actualisées jour après jour montrent que 26 espèces déterminantes de plantes, dont 16 très menacées, sont concernées par l'incendie. Sur le plan de la faune, il est probable que la population de Gecko vert des Hauts d'un phénotype rare et strictement localisé au site soit également atteinte et la zone incendiée est située à proximité immédiate de sites de nidification du Pétrel de Barau.

Au premier semestre 2011, l'établissement public du Parc national a réalisé un inventaire de la flore sur la zone incendiée en 2010. Ce travail a permis de mettre en évidence d'une part que des îlots de végétation avaient été épargnés par l'incendie et d'autre part qu'il existe sur le site une forte dynamique de colonisation par des espèces exotiques envahissantes (notamment l'Ajonc d'Europe), globalement forte mais cependant variable en fonction de différents facteurs, dont l'envahissement avant l'incendie et la présence d'autres espèces (notamment la Fougère aigle). Ce travail a également permis aux différents acteurs concernés (Département, ONF, Parc national, Conservatoire botanique national des Mascariens) de s'accorder sur les priorités d'action dans la lutte contre les espèces envahissantes.

Face à ce constat et fort de ce retour d'expérience, l'établissement public du Parc national de La Réunion estime aujourd'hui qu'il est nécessaire de réunir l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département, Communes, ONF, CBNM, ...) pour construire ensemble un programme de restauration de la biodiversité et des paysages sur les zones incendiées en 2010 et 2011, dégager des moyens dédiés adaptés et coordonner l'ensemble des actions et interventions.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de ce programme d'ensemble à construire. Il en constitue la première étape, centrée sur le diagnostic et l'état des lieux. Il s'inscrit également pleinement dans la charte du Parc national en cours d'élaboration.

2. Descriptif du contenu du projet

2.1 Actions de première priorité

a) Photographie aérienne de la zone (+ zones alentours)

La photographie aérienne de la zone, associée au géoréférencement des images, permettra de dresser un état zéro général. Elle doit être organisée le plus tôt possible, puis reproduite régulièrement (chaque année dans l'idéal pour un suivi continu).

b) Cartographie fine de l'ensemble de la zone impactée

Il s'agit de préciser et de classer les différentes zones incendiées (formations végétales incendiées, degré d'impact du feu, profondeur de sol brûlé, etc.). Cette cartographie est réalisée sur la base des photographies aériennes, complétées par une vérification terrain des îlots de végétation et des espèces invasives.

c) Contrôle de la survie des espèces à haute valeur patrimoniale (coll CBNM)

Cette action est complémentaire à l'action précédente et vise à l'affiner encore pour ce qui concerne les espèces les plus rares. Il s'agit en particulier de mieux connaître les stations préservées.

d) Analyse des impacts sur la population du Lézard vert des hauts

Les habitats et plusieurs stations connues de cette espèce endémiques ayant été touchés par l'incendie, des inventaires sont nécessaires pour apprécier l'impact de la catastrophe sur la population.

e) Cartographie fine des opérations menées dans le cadre de la lutte contre l'incendie

L'organisation des secours a conduit à des travaux réalisés dans l'urgence pour lutter contre l'incendie : élargissement des pistes existantes, créations de layons, de coupes-feu et de nouvelles pistes. Même si l'établissement public du Parc national a dépêché ses écologues sur place pour guider les travaux et éviter, dans la mesure du possible, les habitats prioritaires, ces travaux ont un impact fort sur les milieux et le paysage : coupure de végétation, retournement du sol par passage des engins, accès favorisant le passage donc les espèces envahissantes. Un travail de suivi et de restauration sera également nécessaire sur zones, même si la problématique y est très différentes des zones incendiées. Il est donc nécessaire de cartographier dans le détail les travaux réalisés.

2.2 Actions de seconde priorité

a) Inventaire des invertébrés

Il s'agit de dresser un état initial puis de suivre l'évolution des invertébrés dans les taches de végétation préservées et/ou en bordure de la zone brûlée, en corrélation avec le suivi de la végétation.

b) Cartographie des zones mitoyennes

Les zones périphériques non touchées par l'incendie constituent un réservoir biologique d'où viendra en bonne partie la recolonisation des zones incendiées. Il est donc utile d'analyser les habitats et les espèces végétales présentes à proximité pour mieux connaître le potentiel de restauration dans les différentes zones de contact. L'analyse comporte un état initial rapide puis une actualisation à n+1 et n+2.

c) Relevés sur les zones brûlées en 1988 et 1998

L'analyse de la végétation sur les zones incendiées il y a une dizaine ou une vingtaine d'années doit permettre d'anticiper sur les perspectives de reconstitution des habitats, tant par les espèces indigènes que par les espèces exotiques et, partant, de guider les actions à conduire.

d) Mise en place de point d'écoute de l'avifaune

Les zones incendiées constituaient l'habitat de plusieurs espèces d'oiseaux forestiers endémiques. De plus, l'incendie est intervenu en début de période de nidification. L'écoute permettra d'évaluer la recolonisation des milieux par ces espèces. Il s'agit ici de définir la méthodologie.